

VILLE DE
BULLE



Bienvenue aux candidat-e-s à la naturalisation
de la Ville de Bulle 2025

Table des matières

- Première partie : géographie, population, langues et traditions
- Deuxième partie: civisme
- Troisième partie: système politique
- Quatrième partie: histoire et divers

Première partie :

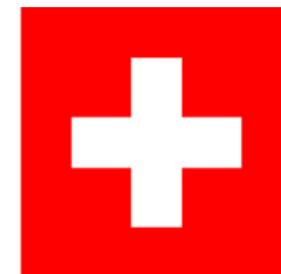
géographie, population, langues et traditions

Situation de la Suisse dans le monde ●



La Suisse est entourée de: ●

- la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, le Liechtenstein



Première partie :

géographie, population, langues et traditions

Population totale de la Suisse(2024) :

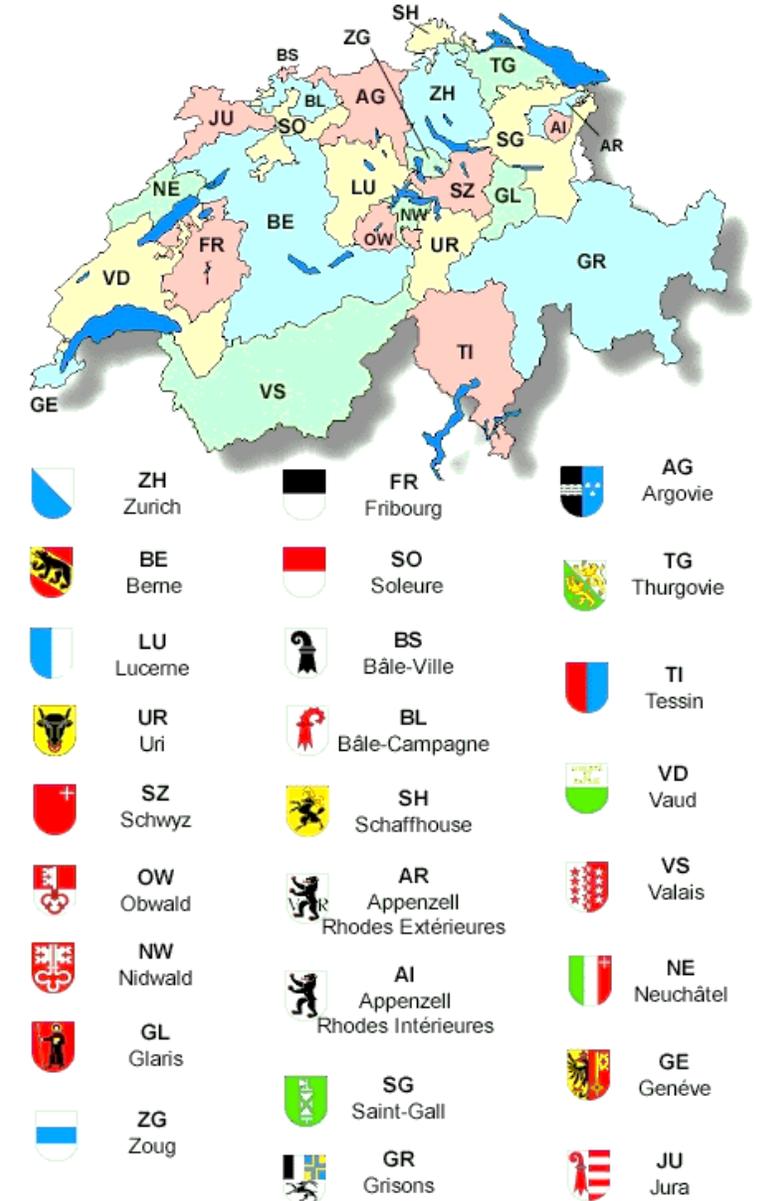
9,1 mios d'habitants

La Suisse est une confédération de 26 états

20 cantons

6 demi-cantons

- Bâle-Ville (BS)
- Bâle-Campagne (BL)
- Obwald (OW)
- Nidwald (NW)
- Appenzell Rhodes - Intérieures(AI)
- Appenzell Rhodes - Extérieures (AR)



Première partie :

géographie, population, langues et traditions

VILLE DE
BULLE

Les **3 langues officielles** sont le français, l'allemand et l'italien (langues utilisées dans l'Administration fédérale)

Les **4 langues nationales** sont le français, l'allemand, l'italien et le romanche (langues parlées)

Fête nationale: 1er août



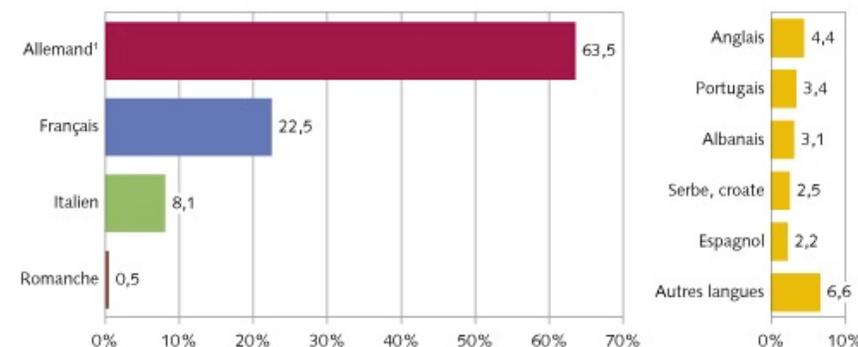
Quelques spécialités culinaires suisses :

Roesti
Birchermuesli
Raclette
Chocolat
Papet vaudois

Quelques spécialités culinaires fribourgeoises:

- Fondue moitié-moitié
- Fondue vacherin
- Menu de Bénichon (à connaître)
- Gâteau au vin cuit
- Crème double de Gruyère

Langues déclarées comme langues principales, en 2013





Première partie :

géographie, population, langues et traditions

VILLE DE
BULLE

Les grandes villes suisses et leurs spécificités

- Berne: capitale
- Genève: ville siège d'organisations internationales
- Zürich: place financière
- Bâle: industrie pharmaceutique et chimique

Quelques montagnes suisses et fribourgeoises

- Le Cervin (4'478m, Valais), la Jungfrau (4'158m, Berne), Piz Bernina (4'049m, Grisons), l'Eiger (3'970m, Berne)
- Le Vanil noir (2'389m), le Moléson (2'002m), la Berra (1'719m), le Kaiseregg (2'185m)

Quelques rivières de Suisse et de Fribourg

- Le Rhône et le Rhin (fleuves), l'Aar, la Limmat
- La Sarine, la Veveyse, la Singine, la Glâne, la Gérine, la Broye

Quelques lacs entièrement suisses et fribourgeois

- Le lac des Quatre-Cantons, le lac de Zürich, le lac de Neuchâtel
- Le lac de la Gruyère, le lac de Morat, le lac Noir, le lac de Schiffenen,

Première partie :

géographie, population, langues et traditions

La capitale du canton est **Fribourg (Freiburg)**, ville bilingue.

Le canton de Fribourg est entouré par les cantons de **Berne, Neuchâtel** et **Vaud**.

La population du canton s'élève à environ 341'000 habitants

Le canton de Fribourg est divisé en **7** régions administratives, appelées les **districts**.

Chaque district est gouverné par un **préfet**, élu pour une période de 5 ans par l'assemblée électorale de son district au système majoritaire.

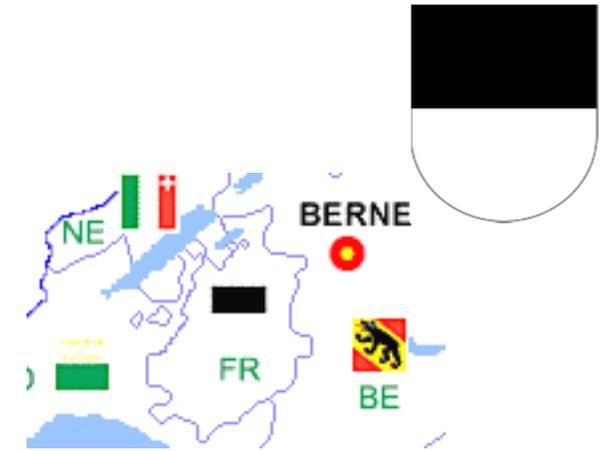
Le préfet a une fonction de représentant du Gouvernement cantonal dans les districts.



Vincent Bosson - Préfet du district de la Gruyère

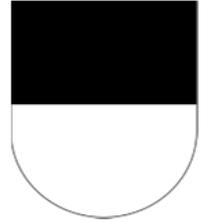
Les tâches principales du préfet sont de :

- Accorder les permis de construire
- Veiller au maintien de l'ordre public
- Juger certaines infractions et prononcer les amendes
- Contribuer au développement social, culturel et économique de son district



Première partie :

géographie, population, langues et traditions



Le siège de chaque préfecture est localisé dans le chef-lieu du district (ville principale)

- Les districts et leur chef-lieu (ville principale) sont:
- La Sarine, avec Fribourg (Freiburg)
- La Singine, avec Tavel (Tafers)
- La Gruyère, avec Bulle
- La Glâne, avec Romont
- Le Lac, avec Morat (Murten)
- La Broye, avec Estavayer-le-Lac
- La Veveyse, avec Châtel-St-Denis

Le district de la Singine est germanophone.

On parle également allemand dans les districts de la Sarine, du Lac et la Gruyère.





Bulle, une ville à la campagne

VILLE DE
BULLE

Chef-lieu du district de la Gruyère

Fruit de la fusion de Bulle et La Tour-de-Trême en 2006

- Population totale: 27'100 personnes
- Population suisse : environ 58%
- Population étrangère : environ 42%

3 principaux : Portugal, France et Kosovo

129 nationalités

23,87 km², dont 4,98 km² de forêts
(sans Bouleyres, propriété de l'Etat)

www.bulle.ch





Questions portant sur la 1ère partie

VILLE DE
BULLE

- **Quels sont les pays qui entourent la Suisse ?**
- **Combien de cantons forment la Suisse ?**
- **Quels sont les demi-cantons ?**
- **Quelles sont les villes principales suisses et pourquoi sont-elles connues ?**
- **Quelles sont les langues officielles et nationales ?**
- **Nommez quelques montagnes et lacs suisses et fribourgeois.**



Questions portant sur la 1ère partie

VILLE DE
BULLE

- **Quels sont les cantons qui entourent le canton de Fribourg ?**
- **Nommez les 7 districts et leur chef-lieu (ville principale) du canton de Fribourg ?**
- **Comment s'appelle l'autorité à la tête d'un district et quelles sont ses tâches principales ? Connaissez-vous le nom du préfet du district de la Gruyère ?**
- **Citez le nom de la rivière qui traverse la commune de Bulle.**

civisme

Que signifie être citoyen ?

Citoyen vient du latin et signifie « a le droit de cité », c'est à dire « est membre d'un état ».

La Suisse: une démocratie

Une démocratie est le régime politique dans lequel le peuple a le pouvoir.

La Suisse connaît un système de démocratie semi-directe: droit d'élire ses représentants au Parlement (pouvoir législatif) qui élabore les lois et de pouvoir se prononcer sur les décisions adoptées par les parlementaires par le biais du référendum, ou de proposer des modifications par le biais de l'initiative populaire

La Suisse: un Etat fédéral = Confédération

Le fédéralisme signifie que le pouvoir et les tâches sont répartis entre la Confédération (Etat central), les 26 cantons et demi-cantons (Etats fédérés) et les communes.





Droit

- Vote
- Election (élire les membres du parlement fédéral et des parlements cantonaux et communaux, ainsi que ceux des gouvernements cantonaux et communaux.)
- Eligibilité (être candidat à une élection)
- Initiative (demander une modification de la Constitution fédérale ou cantonale ainsi que l'adoption d'une nouvelle loi ou une modification/suppression d'une loi existante)
- Référendum (possibilité offerte au peuple de se prononcer sur une loi déjà votée par le pouvoir législatif)



Devoir

- Devoirs civiques: devoir moral d'exercer les droits politiques (vote, etc...)
- Devoir de respecter les lois
- Devoir de solidarité: payer ses cotisations aux assurances sociales (chômage, 1er pilier (= AVS), caisse maladie), et faire preuve ainsi de solidarité à l'égard des autres membres de la communauté
- Devoir de payer ses impôts
- Devoir de servir le pays (service militaire ou service civil)



Questions portant sur la 2ème partie

- **Qu'est-ce que le fédéralisme ?**
- **Nommez les 5 droits politiques d'un citoyen suisse et expliquez-les.**
- **Nommez les 5 devoirs et expliquez-les.**

Le système politique en Suisse

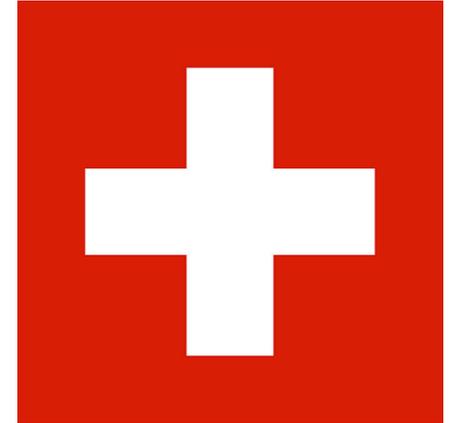
Le système politique suisse repose sur la séparation des pouvoirs.

- Pour éviter tout abus, la Suisse attribue les pouvoirs législatifs (élaboration des lois), exécutifs (exécution des lois) et judiciaires (administration de la justice) à trois autorités différentes et indépendantes.
- Le corps électoral (= le peuple) élit tous les 4 ans ses représentants au Parlement (législatif) au niveau fédéral, et tous les 5 ans au Gouvernement (exécutif) et au Parlement (législatif) aux niveaux cantonal et communal.

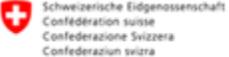
3 pouvoirs sur 3 niveaux

1. Le pouvoir législatif: celui qui élabore les lois.
2. Le pouvoir exécutif: celui qui fait appliquer les lois et gouverne.
3. Le pouvoir judiciaire: qui fait respecter les lois.

Ces 3 pouvoirs existent aux niveaux **communal**, **cantonal** et **fédéral**.



Troisième partie - Le système politique en Suisse

	Le Pouvoir LEGISLATIF	Le Pouvoir EXECUTIF	Le Pouvoir JUDICIAIRE
	Font les lois = Parlement	Dirigent = Gouvernement	Font respecter les lois = Tribunal
<p>Confédération</p>  <p>Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra</p>	<p>Assemblée fédérale (246 membres)</p> <p>✓ Elit les 7 Conseillers fédéraux et les 38 juges fédéraux</p> <p>=</p> <p>Conseil des états (ou chambre des cantons, 46 parlementaires) (2 représentants par canton et 1 par demi-canton)</p> <p>+</p> <p>Conseil national (ou chambre du peuple, 200 parlementaires) (nombre proportionnel au chiffre de la population par canton)</p> <p>✓ Adopte les lois et le budget fédéral ✓ Surveille l'administration fédérale</p>	<p>Conseil fédéral 7 conseillers</p> <p>✓ Conduit les affaires de l'Etat ✓ Prépare des projets de lois, des budgets et des comptes ✓ Nomme les fonctionnaires fédéraux ✓ Conduit l'administration fédérale</p>	<p>▪ Tribunal fédéral à Lausanne (siège principal)</p> <p>▪ Tribunal pénal fédéral à Bellinzone</p> <p>▪ Tribunal administratif fédéral à Saint-Gall</p> <p>▪ Tribunal fédéral des brevets à Saint-Gall</p>
<p>Canton</p>  <p>ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG</p>	<p>Grand Conseil 110 députés</p> <p>✓ Adopte les lois cantonales et du budget cantonal ✓ Donne la naturalisation fribourgeoise et suisse ✓ Elit ses juges cantonaux</p>	<p>Conseil d'Etat 7 conseillers</p> <p>✓ Conduit les affaires de l'Etat cantonal ✓ Prépare des projets de lois, des budgets et des comptes ✓ Nomme les fonctionnaires cantonaux</p>	<p>▪ Tribunal Cantonal</p> <p>▪ 7 tribunaux de District</p>
<p>Commune</p>  <p>VILLE DE BULLE</p>	<p>Conseil général 50 membres</p> <p>ou</p> <p>Assemblée Communale (pour les communes de moins de 600 habitants)</p> <p>✓ Adopte le budget et les comptes annuels de la commune ✓ Fixe le taux de l'impôt communal ✓ Adopte les règlements communaux</p>	<p>Conseil communal 9 conseillers</p> <p>✓ Gère les affaires de la commune ✓ Gère les biens communaux ✓ Prépare les projets de règlements communaux</p>	<p>▪ Règlement général de police</p>

L'exécutif fédéral (= gouvernement fédéral)

Les membres du **Conseil fédéral** sont:



Elisabeth Baume-Schneider - JU
Département de l'intérieur- DFI



Ignazio CASSIS - TI
Département des affaires
étrangères - DFAE



Albert Rösti - BE
Département de l'environnement, des
transports, des communications et de
l'énergie - DETEC



Karin KELLER-SUTTER – SG
Présidente 2025
Département des finances - DFF



Guy PARMELIN - VD
Département de l'économie, de la
formation et de la recherche - DEFR



Viola AMHERD – VS
Département de la défense, de la protection
de la population et des sports - DDPS



Beat JANS - BS
Département justice et police - DFJP

Le législatif fédéral : l'Assemblée fédérale

Les représentants fribourgeois à l'Assemblée fédérale (= 9 députés sur 246) sont:



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil des Etats
2 parlementaires sur
46



Isabelle
CHASSOT



Johanna
GAPANY

Conseil national
7 parlementaires
sur 200



Gerhard
ANDREY



Christine
BULLIARD-
MARBACH



Nadine
GOBET



Nicolas
KOLLY



Pierre-André
PAGE



Valérie
PILLER
CARRARD



Marie-France
ROTH
PASQUIER

Troisième partie - Le système politique en Suisse

L'exécutif fribourgeois (= gouvernement cantonal)

Les membres du **Conseil D'Etat** sont:



Sylvie BONVIN-SANSONNENS – Broye
Direction de la formation et des
affaires culturelles - DFAC



Didier CASTELLA - Gruyère
Direction des institutions, de
l'agriculture et des forêts - DIAF



Romain COLLAUD – Glâne
Direction de la sécurité, de la
justice et du sport - DSJS



Olivier CURTY- Lac
Direction de l'économie, de
l'emploi et de la formation
professionnelle - DEEF



Philippe DEMIERRE – Glâne
Direction de la santé et des affaires
sociales - DSAS



Jean-Pierre SIGGEN – Sarine
Direction des finances - DFIN



Jean-François STEIERT- Sarine
Président 2025
Direction du développement territorial,
des infrastructures, de la mobilité et de
l'environnement - DIME



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Législatif :
Grand Conseil
110 membres
Présidente 2025 :
Françoise Savoy

L'exécutif bullois: Conseil communal de 9 membres



Jacques Morand
Syndic
PLR
Administration générale,
représentation



Nicolas Pasquier
Conseiller communal
Les Vert·e·s
Travaux, équipements,
espaces publics



Jérôme Tornare
Conseiller communal
UDC
Sécurité (police et
pompiers), sports et forêts



David Seydoux
Vice-Syndic
PS
Enseignement et formation,
accueil extrascolaire



Chantal Pythoud
Conseillère communale
PS
Santé et affaires sociales



Kirthana Wickramasingam
Conseillère communale
PS
Affaires culturelles, musée
et bibliothèque, tourisme,
développement durable



Estelle Zermatten
Conseillère communale
PLR
Urbanisme, infrastructures
et bâtiments communaux



M.-France Roth Pasquier
Conseillère communale
PDC
Enfance et jeunesse,
intégration, mobilité



Nicolas Wyssmueller
Conseiller communal
PLR
Economie et finances

Législatif :
Conseil général
50 membres
Présidente 2024-2025 :
Yvan Girard
(La présidence change au mois de mai pour
l'année en cours)



Questions portant sur la 3ème partie

VILLE DE
BULLE

- **Quels sont les 3 pouvoirs du système politique en Suisse?**
- **Quels sont les 3 niveaux où l'on retrouve ces 3 pouvoirs?**
- **Qui est Président de la Confédération ?**
- **Qui élit les membres du Conseil fédéral ?**
- **Qui est le Syndic de la Ville de Bulle ?**



Quatrième partie

Histoire et divers

Quelques dates importantes

Suisse

- 1291** fondation de la Suisse primitive par les cantons d'Uri, Schwytz et Unterwald
- 1848** création de la Confédération helvétique (CH) et première Constitution fédérale
- 1914 entrée en vigueur de la loi sur l'assurance maladie
- 1918 entrée en vigueur de la loi sur l'assurance accidents
- 1948 entrée en vigueur de la loi sur l'AVS
- 1971 introduction du droit de vote des femmes
- 1981 inscription dans la Constitution de l'égalité des droits entre hommes et femmes
- 1999 entrée en vigueur de la nouvelle Constitution fédérale

Fribourg

- 1481** entrée de Fribourg dans la Suisse en même temps que Soleure
- 1857 première Constitution cantonale
- 2004 la nouvelle Constitution cantonale accorde les droits politiques communaux aux étrangers détenteurs d'un permis C et domiciliés dans la commune depuis au moins 5 ans (entrée en vigueur au 1er janvier 2006)

Bulle

- 855** première mention écrite de la ville, connue sous le nom de «Butulum»
- 1781 décès de Pierre Nicolas Chenaux
- 1805 un incendie ravagea une grande partie de la ville de Bulle
- 1848 la ville devient le chef-lieu de la Gruyère
- 1981 construction de l'autoroute A12, qui accélérera le développement économique de la Ville
- 2006** fusion de Bulle et La Tour-de-Trême, nouvel écusson
- 2009 inauguration de la H189, route de contournement de Bulle



Questions portant sur la 4ème partie

VILLE DE
BULLE

- En quelle année a été fondée la Suisse primitive ?
- En quelle année le canton de Fribourg est-il entré dans la Confédération ?
- Que représente l'écusson de la Ville de Bulle et pourquoi ?

Troisième partie

Le système politique en Suisse

VILLE DE
BULLE

Ville de Bulle

<http://www.bulle.ch>

Canton de Fribourg

<https://www.fr.ch/>

Système politique suisse

<https://www.ch.ch/fr/systeme-politique-suisse/>

RTS: dossier sur la politique suisse

<http://www.rts.ch/decouverte/monde-et-societe/economie-et-politique/systeme-politique-suisse/>

La Confédération en bref

<https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/documentation/la-confederation-en-bref.html>

Histoire suisse

<https://www.rts.ch/decouverte/monde-et-societe/histoire/l-histoire-suisse/8885640-chronologie.html>

Statistiques suisses: Office fédéral des statistiques

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home.html>



Site internet : www.bulle.ch

Avec possibilité de s'abonner aux actualités communales

Ainsi que sur **Facebook** : VilledeBulle (@bulleville)

Instagram et **LinkedIn**



Journal communal : Le Bulletin

Tous-ménages parution 2* par année